Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230406-D202304_06-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Budget eau 2023

L'An deux mille vingt trois
Le six avril,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023
Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Le budget est l'acte par lequel sont prévus et autorisés, par l'assemblée délibérante, l'ensemble des ressources et des emplois d'un exercice budgétaire.

Monsieur André Viola, après avoir exposé à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau, soumet au vote de l'assemblée délibérante le budget annexe eau 2023 qui se résume comme suit, en mouvement budgétaire :

Budget eau :

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	1 066 503,32€	1 066 503,32 €
Section d'investissement	2 927 267,82€	2 927 267,82 €
Total	3 993 771,14 €	3 993 771,14 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230406-D202304_06-BF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré

APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe eau de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère pour un montant global de :

Budget eau :

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement	1 066 503,32€	1 066 503,32 €
Section d'investissement	2 927 267,82€	2 927 267,82 €
Total	3 993 771,14 €	3 993 771,14 €

PRECISE que le budget primitif 2023 du budget annexe eau de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère est voté : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre avec opérations pour la section d'investissement.

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 14 /04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 17/04/2023

Le Président

André VIOLA.